



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : fonctionnement

Question écrite n° 61343

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la nécessité de mettre en place une politique dite de « verdissement de l'administration ». L'intégration des préoccupations solidaires et environnementales dans la gestion administratives répond à un souci de développement durable. Or, il apparaît qu'un nombre important d'administrations de services déconcentrés n'envisagent pas de mettre en place rapidement cette politique publique. Aussi, il lui demande les mesures qu'elle entend prendre afin que cette préoccupation de l'Etat rencontre rapidement une mise en oeuvre concrète.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports est très sensible aux préoccupations solidaires et environnementales. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, avec lesquelles le ministère de la jeunesse et des sports entretient des relations partenariales, sont porteuses de valeurs, de solidarité et de citoyenneté. S'agissant plus spécifiquement des questions environnementales, le ministère de la jeunesse et des sports soutient les événements organisés par les associations autour du thème de l'environnement. Il organise des formations continues aux problématiques environnementales à destination de ses agents. Il développe la sensibilisation à l'environnement des publics des centres de vacances et de loisirs. L'ensemble de ces actions est mené dans le cadre de la coordination interministérielle assurée par le ministère de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61343

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2929

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4801